

PARC NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 25 novembre 2009

Point n° 3

Délibération n° 2009-17

**donnant délégation au Directeur
pour signer un marché**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-24, R.331-25, R.331-34 et R.331-81

Vu la délibération 2006-5 du Conseil d'administration de l'Établissement public de PNF prévoyant que Le Conseil d'administration délibère sur les contrats, conventions et marchés d'un montant supérieur à 500 000 Euros.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

autorise le directeur à signer l'attribution du marché de commande du progiciel comptable et financier destiné à l'Établissement public Parcs Nationaux de France et aux Établissements publics des parc nationaux.

Fait à Paris, le 25 novembre 2009.

Le Président
du Conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur

Jean-Marie PETIT

